

CONVENTION D'ACHAT ET D'OPTION AMENDÉE ET RECONFIRMÉE effective au 31 décembre 2019 (la « **Date Effective** »),

ENTRE

GERMAIN TURPIN, domicilié et résidant au 1104 Chemin du tour du lac, Lac-Simon, Québec, J0V 1E0;

(ci-après désignée comme étant « **GT** »)

ET

7535511 CANADA INC., personne morale légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 1104, Chemin du tour du lac, lac-Simon, Québec, J0V 1E0, représenté par Germain Turpin, président, dûment autorisé;

(ci-après désignée comme étant « **7535511** » et collectivement avec GT, le « **Vendeur** »);

ET

DOMINION WATER RESERVES CORP., personne morale légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 1188 ave Union, bureau 609 Montréal H3B 0E5, représenté par Marie-Claude Bourgie, présidente, dûment autorisé;

(ci-après désignée comme étant l' « **Acheteur** »)

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE :

A. le Vendeur déclare qu'il est propriétaire de toutes les actions (les « **Actions Acquises** ») émises et autorisées de 6305768 Canada inc. (la « **Société Acquise** »);

B. le Société Acquise détient 100% des droits d'exploitation de la source Notre Dame du Laus et de ses installations (les « **Actifs Acquis** »);

C. le Vendeur déclare qu'il est propriétaire de toutes les actions (les « **Actions Additionnelles** » et collectivement avec les Actions Acquises, les « **Actions** ») émises et autorisées des sociétés (les « **Sociétés Additionnelles** » et collectivement avec la Société Acquise, les « **Sociétés** ») suivantes :

Sociétés	Source	Actions émises	Prix acquisition
3932095 Canada inc	Saint-Élie de Caxton	1 000	430 000 \$
Source Sainte-Cécile inc.	Source Sainte-Cécile	1 000	750 000 \$

D. les Sociétés Additionnelles détiennent 100% des droits d'exploitation des sources (les « **Actifs Additionnels** » et collectivement avec les Actifs Acquis, les « **Actifs** ») mentionnées ci-haut, sujet aux hypothèques (les « **Hypothèques** ») décrites à l'annexe A et aux obligations (les « **Obligations** ») du Vendeur envers Eau de Source Nord Américaine inc., incluant notamment le paiement d'une sommes de 1 075 000 \$;

E. l'Acheteur prévoit consolider son capital action sur la base de 3 actions ordinaires (« **Actions DWR** ») pour 1 nouvelle action ordinaire (« **Actions DWR Post Consolidation** ») en vertu des dispositions de la Loi canadienne sur les sociétés par actions;

F. le Vendeur a accepté une offre d'acquisition datée du 27 août 2019 qui lui a été présentée par l'Acheteur, tel qu'amendé à deux reprises par des ententes d'acquisition daté 31 décembre 2019 (collectivement l' « **Entente Initiale** »);

G. les parties désirent modifier les termes de l'Entente Initiale;

H. l'Acheteur désire acheter les Actifs Acquis indirectement par l'acquisition des Actions Acquisées et que le Vendeur désire vendre les Actifs Acquis à l'Acheteur indirectement par la cession des Actions Acquisées;

I. le Vendeur désire octroyer une option (l' « **Option** ») à l'Acheteur d'acheter les Actifs Additionnels indirectement par l'acquisition des Actions Additionnelles et l'Acheteur désire bénéficier de l'Option afin d'acheter les Actifs Additionnels indirectement par l'achat des Actions Additionnelles; et

J. le Vendeur et l'Acheteur déclarent que les dispositions de cette convention (la « **Convention** ») ont été librement discutées entre eux et qu'ils ont été conseillés par leurs conseillers juridiques respectifs avant de conclure la Convention.

EN CONSÉQUENCE, IL EST CONVENU DE CE QUI SUIT :

VENTE

Le Vendeur vend et cède à l'Acheteur tous ses droits, titres et intérêts dans les Actions Acquisées et l'Acheteur accepte d'acheter les Actions Acquisées aux conditions prévues aux présentes.

PRIX DE VENTE ET PAIEMENTS DES ACTIFS ACQUIS

La présente vente des Actions Acquisées est faite pour la somme de 3 988 750 \$:

- une première tranche de 203 000 \$ payée par l'Acheteur au Vendeur au 27 août 2019 par un paiement au comptant de 150 000 \$ et des avances totalisant 53 000 \$; et
- une deuxième tranche de 3 785 750 \$ payable par l'émission à la Date Effective de 45 429 000 Actions DWR à un prix réputé de 0,0833 \$ par Action DWR à GTI.

CONTRAT DE CONSULTATION

Les parties conviennent d'un contrat de consultation d'une durée de deux (2) ans, à intervenir entre l'Acheteur et GP, à titre de VP Développement. Le contrat entrera en vigueur le 1^{er} mars 2020, pour un honoraire mensuel de 9 000 \$ plus taxes applicables payable le dernier jour du mois.

OPTION

Le Vendeur s'engage à vendre et à céder à l'Acheteur tous ses droits, titres et intérêts dans les Actions Additionnelles et l'Acheteur accepte d'acheter les Actions Additionnelles pour une période de 24 mois suivant la Date Effective, sous réserve des conditions suivantes :

- que les Actions Additionnelles et tous les actifs des Société Additionnelles, incluant les Actifs Additionnels, soit libre de toute charge, droit, privilège et hypothèque en faveur de tiers, incluant la radiation des Hypothèques; et
- que le Vendeur ait acquitté les Obligations,

à l'entière satisfaction de l'Acheteur.

PRIX DE VENTE ET PAIEMENTS DES ACTIFS ADDITIONNELS

Sujet aux termes et conditions de l'Option, la vente des Actions Additionnels sera faite pour la somme de 1 180 000 \$ payable par l'émission à la date de clôture de 4 720 000 Actions DWR Post Consolidation.

POSSESSION

L'Acheteur prendra possession des Actions Acquises, et des Actions Additionnelles si l'Option est exercée, à la réception du certificat représentant respectivement les Actions DWR, et les Actions DWR Post Consolidation si l'Option est exercée.

DÉCLARATIONS DU VENDEUR

Le Vendeur déclare qu'il est le seul actionnaire, qu'il détient toutes les Actions, que les Sociétés détiennent tous les Actifs, et que les Actions et les Actifs ne font nullement l'objet d'une promesse de vente à une tierce partie.

GARANTIE

Hormis la déclaration du Vendeur à l'effet qu'il est le propriétaire de toutes les Actions, que les Sociétés sont propriétaire de tous les Actifs et que les Société n'ont aucune dette à la Date Effective, à l'exception des Obligations et des Hypothèque affectant les Sociétés Additionnelles, la présente vente est faite sans garantie légale.

DISPOSITIONS DIVERSES

Le Vendeur s'engage à signer toutes conventions exigées, incluant une convention d'entiercement visant les Actions DWR, par les autorités réglementaires et/ou une bourse.

Les droits et obligations des parties prévus à la présente Convention lieront solidairement entre eux leurs successeurs et ayants droits respectifs.

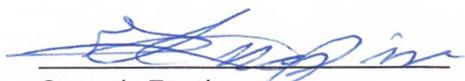
Toute modification à une disposition quelconque des présentes doit être constatée par écrit et signée par les parties concernées. La présente Convention remplace, modifie ou annule toute autre entente ou discussions conclus entre les Parties antérieurement.

Enfin, la présente Convention représente la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties, et remplace notamment l'Entente Initiale.

Aucune partie ne peut céder ou autrement transférer à un tiers tout ou partie de ses droits dans la présente Entente.

7535511 CANADA INC.

DOMINION WATER RESERVES COPR



Germain Turpin



Marie-Claude Bourgie, CEO


GERMAIN TURPIN

ANNEXE A

Description des hypothèques, au RDPRM et au registre foncier pour 3932095 Canada inc. et Source Sainte-Cécile inc.:

- 1) Hypothèque immobilière enregistrée sur le lot 3 983 904 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan. Il s'agit d'une hypothèque d'un montant de 500 000 \$ constituée par 3932095 Canada Inc. et 7535511 Canada Inc. en faveur de Eau de Source Nord Américaine Inc. (N.A.S.W.) (« **ESNA** »), enregistrée le 8 janvier 2014 sous le numéro 20 499 822.
- 2) Hypothèque conventionnelle sans dépossession constituée par 3932095 Canada Inc. et 7535511 Canada Inc. en faveur d'ESNA, enregistrée le 13 janvier 2014 sous le numéro 14-0018766-0002, pour un montant de 500 000 \$, avec hypothèque additionnelle de 100 000 \$. Cette hypothèque porte sur tous les actifs mobiliers présents et futurs de 3932095 Canada Inc., y compris 1 action de catégorie A du capital action de la société (la seule action).
- 3) Hypothèque immobilière enregistrée sur les lots 4 460 660 et 4 460 663 Cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac. Il s'agit d'une hypothèque d'un montant de 1 600 000 \$ constituée par Source Sainte-Cécile Inc. et 7535511 Canada Inc. en faveur d'ESNA, enregistrée le 8 janvier 2014 sous le numéro 20 499 821.
- 4) Hypothèque conventionnelle sans dépossession constituée par Source Sainte-Cécile Inc. et 7535511 Canada Inc. en faveur d'ESNA, enregistrée le 13 janvier 2014 sous le numéro 14-0018766-0001, pour un montant de 1 600 000 \$, avec hypothèque additionnelle de 320 000 \$. Cette hypothèque porte sur tous les actifs mobiliers présents et futurs de Source Sainte-Cécile Inc., y compris 200 actions ordinaires du capital action de la société.